

UNITE MOBILE « AUTIBUS » - AUTISME SOLIDARITE

POSTE	Intitulé du support : ITSP « Enseignant Itinérant Spécialisé » Spécialité : ULIS TFC : Troubles de fonctions cognitives (G0176) Rattachement administratif : EMPU Pierre Perret - Barjols
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Références : « Stratégie Autisme 2018/2022 » http://www.education.gouv.fr/cid128985/strategie-nationale-2018-2022-pour-l-autisme-garantir-la-scolarisation-effective-des-enfants-et-des-jeunes.html L'enseignant, coordonnateur pédagogique, est co-pilote du projet d'unité mobile et de centre de ressources. Il est l'un des garants de la réalisation du PPS de chaque élève suivi, dans la déclinaison d'un projet d'intervention individuel. Il mène les évaluations régulières pour la régulation du projet. Il partage des outils, une réflexion et un langage communs avec les autres professionnels concernés. Il favorise la réalisation à part entière du dispositif innovant, en lien avec les classes, et il promeut l'inclusion des élèves en milieu ordinaire. Il est en lien avec la famille et l'enseignant référent (ERSEH) du secteur concerné. Son intervention, ou celle d'un professionnel de l'association, en équipe de suivi de la scolarisation est importante. Il peut être amené à participer à la détection et à l'évaluation pluridisciplinaire d'un handicap non encore reconnu.
FONCTIONS	L'unité d'enseignement « Autisme Solidarité » participe d'une expérimentation pluriannuelle soutenue par l'Agence Régionale de Santé. L'enseignant(e) assure la cohérence des actions pédagogiques, en collaboration avec les différents professionnels intervenants. Il est une personne-ressource pour ses collègues exerçant dans les écoles et collèges concernés par les interventions de l'association.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	L'enseignant doit être titulaire d'un CAPPEI ou équivalent. Un parcours auprès d'élèves porteurs de troubles du spectre autistique (TSA) et une formation spécifique constituent des éléments appréciés lors de l'entretien. Une expérience de l'engagement associatif est aussi un argument porteur.
SPECIFICITE	Le service de l'enseignant(e) spécialisé(e) de l'UE s'organise, conformément aux obligations de service des PE spécialisés, en 24 heures hebdomadaires d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'école et à la formation (108 heures annualisées). L'enseignant(e) intervient suivant un emploi du temps hebdomadaire validé par l'association. Les aménagements de service sont portés à la connaissance de l'inspecteur ASH. NB : une grande partie du service s'effectue sous une forme itinérante. Les déplacements sont couverts et pris en charge par l'association.
SITUATION ADMINISTRATIVE	L'enseignant(e) est placé sous l'autorité fonctionnelle de la présidente du conseil d'administration de l'association et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN Toulon Var ASH. L'accès à ce poste est soumis à un entretien professionnel appelé à mesurer la conformité du projet du PE avec celui de l'association.